

Compte Administratif 2021

Note brève et synthétique de présentation



I – INTRODUCTION

II - LES CHIFFRES CLES 2021

III - PRESENTATION GLOBALE

IV – LES INDICATEURS FINANCIERS FONDAMENTAUX

- ➔ **LE RESULTAT COMPTABLE : 28,2 M€**
- ➔ **L'EXCEDENT GLOBAL DE FONCTIONNEMENT : 52,2 M€**
- ➔ **LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE : 35,5 M€**
- ➔ **LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT NETTE : 17,1 M€**
- ➔ **TAUX D'EPARGNE BRUTE : 18,85 % (NORME >10 %)**
- ➔ **LE DELAI MOYEN DE REMBOURSEMENT DU STOCK DE DETTE : 5,6 ANS (NORME <12 ANS)**

V - ANALYSE DETAILLEE (*méthode ANAFI*)

VI – ANALYSE DETAILLEE PAR CHAPITRE

- ➔ **LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**
 - ◆ **LES DEPENSES**
 - ◆ **LES RECETTES**
- ➔ **LA SECTION D'INVESTISSEMENT**
 - ◆ **LES DEPENSES**
 - ◆ **LES RECETTES**

VII - CONCLUSION

I – INTRODUCTION

Après une année 2020 fortement impactée par les conséquences de la pandémie du Covid-19 et des 2 confinements qui ont marqué cet exercice budgétaire, le compte administratif 2021 correspond à une année quasi normale des activités municipales.

Par ailleurs, la réforme fiscale de la taxe d'habitation rentre pleinement en vigueur à compter de l'année 2021, ce qui génère des mouvements importants entre les comptes de compensation fiscale (Chap. 74) et de fiscalité (Chap. 73).

Les comparaisons, qui sont présentées dans ce rapport, seront à analyser en tenant compte de ces éléments.

II - LES CHIFFRES CLES 2021

/// REALISATIONS DE L'EXERCICE

→ EN FONCTIONNEMENT

- ◆ 163,8 M€ EN DEPENSE
- ◆ 192 M€ EN RECETTE

→ EN INVESTISSEMENT

- ◆ 79,9 M€ EN DEPENSE
- ◆ 83,4 M€ EN RECETTE

/// DEPENSES D'EQUIPEMENT (convention de gestion Communauté urbaine comprise) _____ 54,4 M€

/// AUTOFINANCEMENT BRUT _____ 35,5 M€

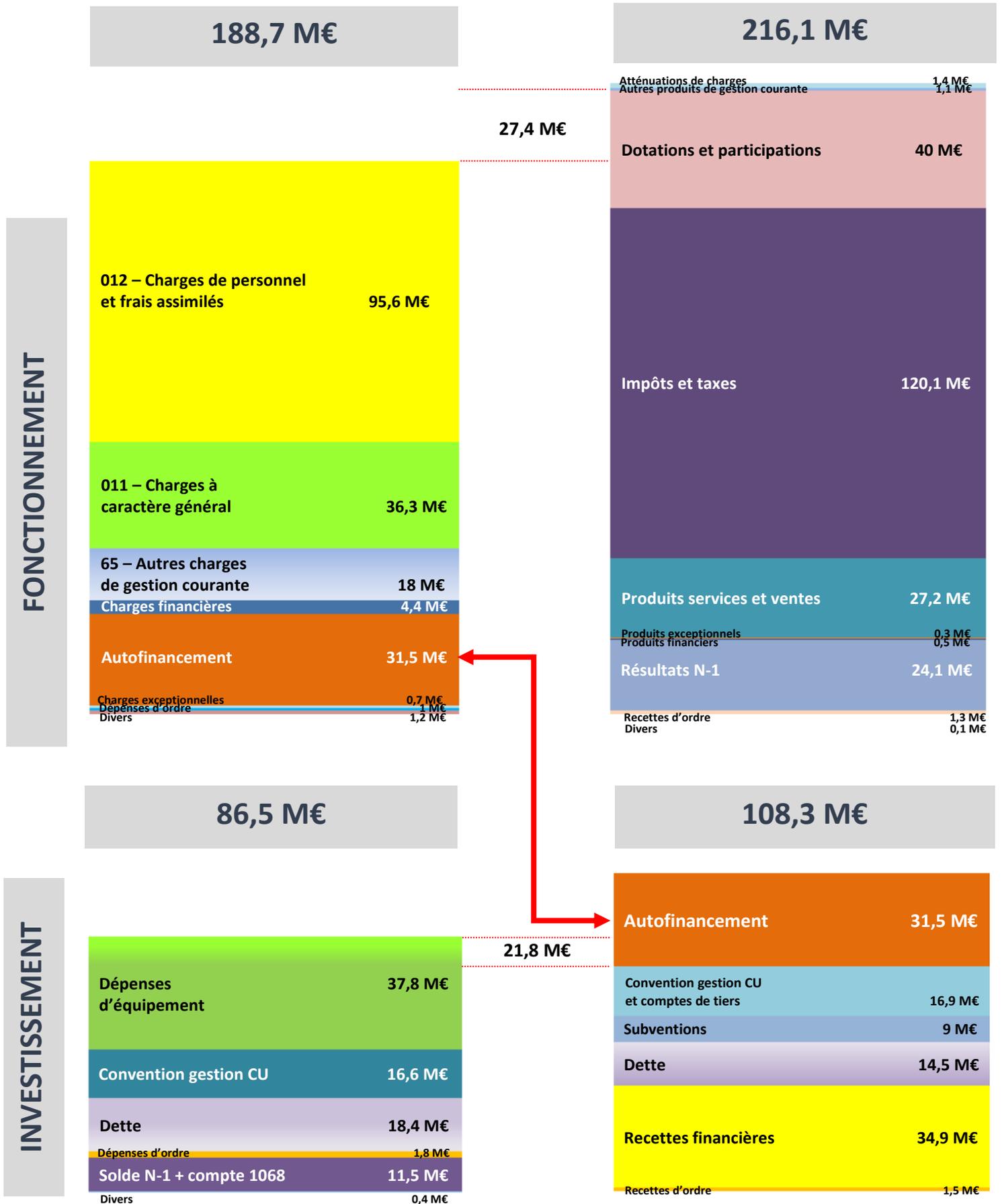
/// AUTOFINANCEMENT NET _____ 17,1 M€

/// TAUX D'EPARGNE BRUTE _____ 18,85 %
(Norme supérieure à 10 %)

/// DETTE

→ DELAI MOYEN DE REMBOURSEMENT DU STOCK DE DETTE _____ 5,6 ans
(Norme inférieure à 12 ans)

III – PRESENTATION GLOBALE



Globalement, le Compte Administratif 2021 du budget principal se présente ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
PREVISIONS	175 800 000,00	150 900 000,00	198 800 000,00	198 800 000,00
Virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement(*)		24 900 000,00	24 900 000,00	
Total prévisions (hors virement)	175 800 000,00	126 000 000,00	173 900 000,00	198 800 000,00
Pour info, Résultat 2020 inclus dans les prévisions	6 589 296,01			** 24 061 661,73
Opérations de l'exercice : réalisations	79 903 361,17	83 414 640,20	163 831 825,53	192 002 562,89
Total réalisations (avec résultat 2020)	86 492 657,18	83 414 640,20	163 831 825,53	216 064 224,62
Solde de clôture avant affectation du résultat	3 078 016,98			52 232 399,09

(*) Ce virement ne sera réalisé qu'après le vote du Compte Administratif et l'affectation des résultats

(**) Après affectation des résultats

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Solde de clôture avant affectation du résultat N	-3 078 016,98	52 232 399,09
Affectation du résultat N	24 900 000,00	-24 900 000,00
Solde de clôture après affectation du résultat N	21 821 983,02	27 332 399,09
Résultat repris au BP 2022		27 384 861,11

Au Budget Primitif 2022, le résultat de la régie de l'Arsenal est repris pour 52.462,02 € soit un résultat repris au BP 2022 de 27.384.861.11 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

L'année 2020 étant atypique à cause du Covid-19, il est ici proposé une comparaison sur 3 ans.

	2019	2020	2021
Gestion des services			
DEPENSES			
011 Charges à caractère général	34 594 799,62	31 614 035,14	36 261 024,21
012 Charges de personnel et frais assimilés	90 289 259,05	90 764 893,40	95 572 892,73
014 Atténuations de produits	1 070 000,00	1 102 828,59	1 065 113,28
65 Autres charges de gestion courante	18 697 374,09	17 070 899,46	17 990 333,87
656 Frais de fonctionnement des groupes d'élus	183 593,56	151 281,21	141 010,55
TOTAL DES DEPENSES DE GESTION COURANTE	144 835 026,32	140 703 937,80	151 030 374,64
RECETTES			
013 Atténuations de charges	821 366,00	857 198,73	1 360 989,62
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	28 632 979,65	25 518 942,24	27 220 687,05
73 Impôts et taxes	112 998 295,78	113 612 065,17	120 064 118,06
74 Dotations et participations	42 682 021,21	43 073 190,95	40 028 817,10
75 Autres produits de gestion courante	1 087 952,86	1 016 316,47	1 097 830,35
TOTAL DES RECETTES DE GESTION COURANTE	186 222 615,50	184 077 713,56	189 772 442,18
EXCEDENT BRUT COURANT	41 387 589,18	43 373 775,76	38 742 067,54
Résultat financier			
66 Charges financières	5 474 706,10	4 896 895,67	4 400 525,85
68 Dotations provisions semi-budgétaires		225 000,00	104 697,00
76 Produits financiers	522 072,78	517 497,78	521 184,00
RESULTAT FINANCIER	-4 952 633,32	-4 604 397,89	-3 984 038,85
Résultat exceptionnel			
67 Charges exceptionnelles	222 525,71	1 252 229,50	688 821,17
77 Produits exceptionnels	537 072,39	2 039 093,81	312 800,23
78 reprises provisions semi-budgétaires		94 696,19	96 316,90
RESULTAT EXCEPTIONNEL	314 546,68	881 560,50	-279 704,04
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	150 532 258,13	147 078 062,97	156 224 418,66
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	187 281 760,67	186 729 001,34	190 702 743,31
RESULTAT DES OPERATIONS REELLES	36 749 502,54	39 650 938,37	34 478 324,65
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	12 112 419,06	9 982 060,60	7 607 406,87
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	4 274 228,80	1 138 385,77	1 299 819,58
TOTAL DEPENSES	162 644 677,19	157 060 123,57	163 831 825,53
TOTAL RECETTES	191 555 989,47	187 867 387,11	192 002 562,89
Résultat reporté N-1	25 420 085,91	24 104 398,19	24 061 661,73
TOTAL GENERAL RECETTES	216 976 075,38	211 971 785,30	216 064 224,62
Solde de clôture avant affectation du résultat	54 331 398,19	54 911 661,73	52 232 399,09
Solde de clôture après affectation du résultat	24 104 398,19	24 061 661,73	27 332 399,09

SECTION D'INVESTISSEMENT

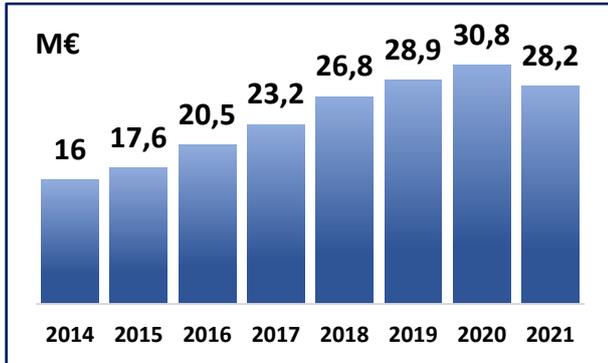
L'année 2020 étant atypique à cause du Covid-19, il est ici proposé une comparaison sur 3 ans.

	2019	2020	2021
TOTAL DES DEPENSES D'EQUIPEMENT	27 366 931,47	29 057 573,25	37 784 949,83
10 Dotations, fonds divers et réserves	173 507,23	63 746,46	4 919 577,33
13 Subventions d'investissement	19 139,89	550 745,76	68 777,27
16 Emprunts et dettes assimilées	21 891 724,87	21 507 997,89	18 389 047,80
27 Autres immobilisations financières	23 550,00	18 900,00	35 350,00
TOTAL DES DEPENSES FINANCIERES	22 107 921,99	22 141 390,11	23 412 752,40
45 Total des opérations pour compte de tiers	17 208 991,38	11 394 794,69	16 889 215,67
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT	66 683 844,84	62 593 758,05	78 086 917,90
13 Subventions d'investissement	4 491 254,68	5 973 463,36	8 979 109,46
16 Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	10 164 687,00	11 760 313,00	14 500 000,00
20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	
204 Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	
21 Immobilisations corporelles	6 112,59	2 187,47	
23 Immobilisations en cours	1 563 742,69	188 730,30	19 085,53
TOTAL DES RECETTES D'EQUIPEMENT	16 225 796,96	17 924 694,13	23 498 194,99
10 Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	4 799 474,13	4 031 800,18	4 027 058,08
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	26 427 000,00	30 227 000,00	30 850 000,00
138 Autres subventions d'investissement non transférables	98 234,20	64 351,04	13 280,90
165 Dépôts et cautionnements reçus	260,00	0,00	860,00
27 Autres immobilisations financières	0,00	0,00	12 000,00
TOTAL DES RECETTES FINANCIERES	31 324 968,33	34 323 151,22	34 903 198,98
45 Total des opérations pour compte de tiers	17 208 991,38	11 394 794,69	16 889 215,67
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT	64 759 756,67	63 642 640,04	75 290 609,64
OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION			
Opérations patrimoniales dépenses	540 505,97	604 420,21	516 623,69
Opérations patrimoniales recettes	540 505,97	604 420,21	516 623,69
OPERATIONS D'ORDRE DE SECTION A SECTION			
Dépenses	4 274 228,80	1 138 385,77	1 299 819,58
Recettes	12 112 419,06	9 982 060,60	7 607 406,87
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	71 498 579,61	64 336 564,03	79 903 361,17
TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	77 412 681,70	74 229 120,85	83 414 640,20
Résultat reporté N-1 en dépenses	- 22 395 954,92	- 16 481 852,83	- 6 589 296,01
TOTAL DEPENSES AVEC RESULTAT REPORTE	93 894 534,53	80 818 416,86	86 492 657,18
Affectation du résultat de fonctionnement N			
SOLDE DE CLOTURE AVANT AFFECTATION DU RESULTAT	-16 481 852,83	-6 589 296,01	-3 078 016,98
Solde de clôture après affectation du résultat N	13 745 147,17	24 260 703,99	21 821 983,02

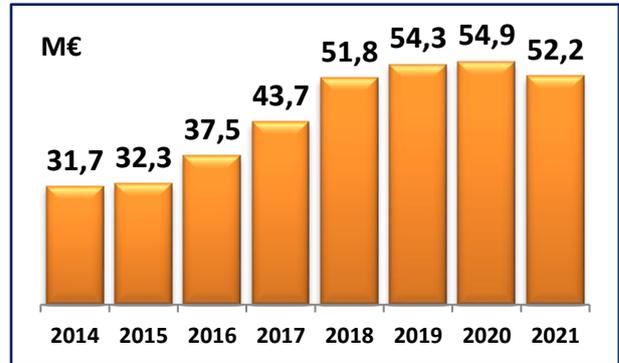
IV – LES INDICATEURS FINANCIERS FONDAMENTAUX

A partir de l'analyse financière réalisée par la Direction générale des finances publiques (DGFIP) et du logiciel Anafi utilisé par la Chambre régionale des comptes, les tendances observées sur la période 2014/2021 sont principalement :

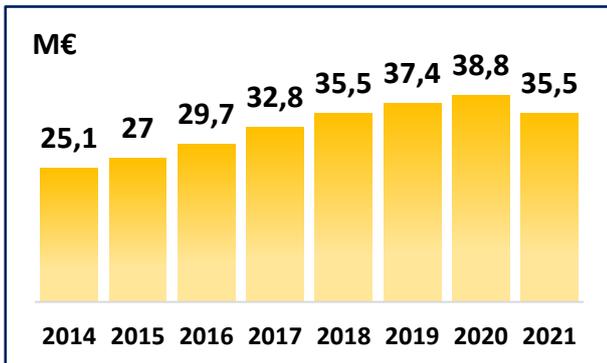
RESULTAT COMPTABLE = 28,2 M€



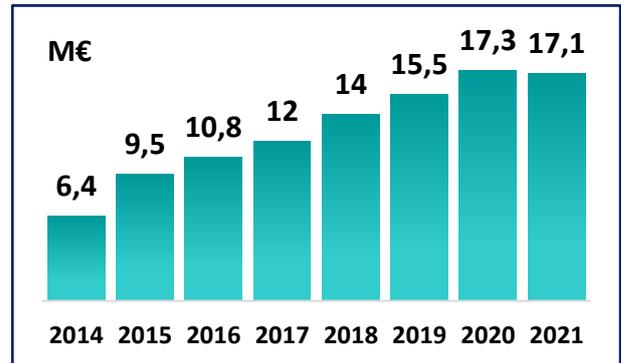
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT = 52,2 M€



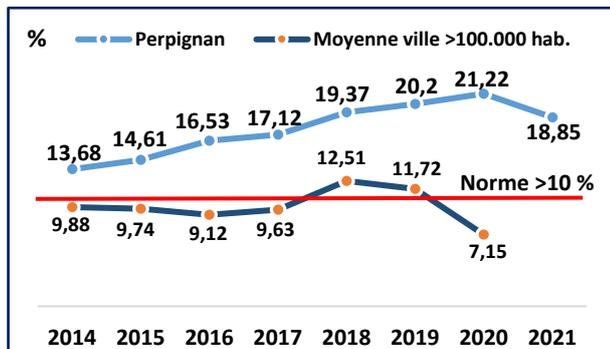
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE = 35,5 M€



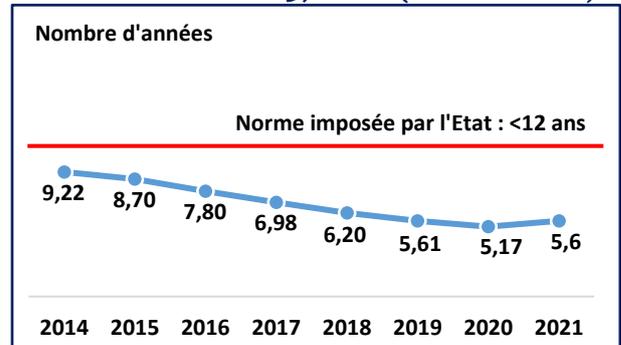
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT NETTE = 17,1 M€



TAUX D'EPARGNE BRUTE = 18,85 %
(norme >10 %)



DELAI MOYEN DE REMBOURSEMENT DU STOCK DE DETTE = 5,6 ANS (norme 12 ans)



(Source : analyses DGFIP/Anafi)

V - ANALYSE DETAILLEE (méthode Anafi)

FONCTIONNEMENT	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Total des produits de fonctionnement = A	184.395.790	186.610.364	183 905 249	189 664 623	185 907 360	189 576 460
dont : Produits de fonctionnement réels	180.522.410	182.588.651	183 640 963	186 026 790	183 672 715	189 159 576
nt : Impôts locaux	82.236.397	83.201.772	84 025 510	85 785 546	86 126 949	92 867 435
Fiscalité reversée par les GFP c7321	14.060.338	14.408.791	15 783 970	15 587 500	15 391 030	14 194 560
Autres impôts et taxes c732 (7321)+733 à 738 -739	13.618.206	13.586.577	127 097	11 451 431	12 093 379	13 002 123
Dotation globale de fonctionnement c741	28.301.869	27.785.031	28 679 562	29 308 306	29 640 466	29 984 780
Autres dotations et participations c74 (-c741)	14.689.072	15.279.305	14 346 724	13 373 715	13 432 725	10 044 037
Total des charges de fonctionnement = B	163.891.656	173.078.571	157 067 897	160 753 311	155 100 096	161 405 723
dont : Charges de fonctionnement réelles	150.828.011	149.798.808	148 189 203	148 640 892	144 893 036	153 693 619
dont : Charges de personnel (montant net) = tableau calcul drh	91.522.267	90.973.761	90 089 088	89 818 805	90 286 526	94 682 405
Achat et charges externes (montants nets)	33.131.391	32.319.554	32 579 633	33 467 187	30 472 604	34 923 698
Charges financières d66	6.644.644	6.250.207	5 932 310	5 474 706	4 896 896	4 400 526
Subventions versées d657	15.269.393	15.860.963	15 098 622	15 765 245	14 319 188	15 200 787
Contingents d655	1.381.661	1.435.004	1 501 338	1 430 668	1 359 605	1 366 122
Résultat comptable = A - B = R	20.504.134	23.184.673	26 837 352	28 911 312	30 807 264	28 170 737
Capacité d'autofinancement brute = CAF	29.694.399	32.789.843	35 451 761	37 385 898	38 779 680	35 465 627
INVESTISSEMENT	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Total ressources d'investissement budgétaires=C = recettes nettes cdg - c45	58.115.068	71.912.222	54 662 489	60 203 690	62 834 326	66 525 425
dont : Excédents de fonctionnement capitalisés c1068	15.400.000	16.964.000	18 650 000	26 427 000	30 227 000	30 850 000
Dettes bancaires et assimilées (hors ICNE) (1) c164	15.611.428	14.651.791	11 453 474	10 164 687	11 760 313	14 500 000
Autres dettes à moyen long terme c165+1676+1687	0	1.600	1 070	260	-	860
Subventions reçues c13	6.310.524	8.919.615	6 279 357	4 589 489	6 037 814	8 992 390
FCTVA c10222	5.244.820	5.099.294	5 225 493	3 545 976	3 329 369	3 984 802
Autres fonds globalisés d'investissement c1022-10222	1.516.412	744.631	103 175	1 253 499	702 431	42 256
Amortissements c28	9.432.418	8.813.296	7 822 175	7 750 944	7 118 471	6 563 198
Total des emplois d'investissement budgétaires = D = dépenses nettes cdg - c45	58.264.072	84.680.774	50 778 799	54 289 588	52 941 769	63 014 146
dont : Dépenses d'équipement d20+21+23-c237+238	36.592.794	38.514.558	29 155 005	28 833 508	30 602 810	39 308 389
Remboursement de dettes bancaires et assimilées (1) d164	18.865.511	20.795.968	21 419 347	21 891 725	21 507 998	18 388 053
Remboursements autres dettes à moyen long terme d165+167+168	33.238	33.054	33 844	0	0	0
Reprise s/amortissements et provisions d28	242.154	3.960	3 600	0	0	14 893
DETTE	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Encours total de la dette au 31 décembre	231.645.483	235.019.852*	225 050 915**	214 521 832***	204 774 148****	201 750 779*****
dont encours des dettes bancaires et assimilées	231.542.644	234.948.468*	225 012 305**	214 482 962***	204 735 277****	201 750 779*****
Encours des dettes bancaires et assimilées retraité du solde du compte 441.21 (fonds de soutien)	231.542.644	228.738.770	219 837 557	209 825 689	200 595 479	198 128 455
Annuités des dettes bancaires et assimilées (1)	25.445.369	26.958.837	27 304 071	27 352 731	26 381 844	22 775 004

COMPOSANTES DE L'AUTOFINANCEMENT	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Excédent Brut de Fonctionnement = EBF	36.178.676	38.445.945	40 944 357	42 325 600	44 318 252	39 786 896
Résultat comptable = A - B = R	20.504.134	23.184.673	26 837 352	28 911 312	30 807 264	28 170 737
Produits de fonctionnement réels	180.522.410	182.588.651	183 640 963	186 026 788	183 672 715	189 159 576
Charges de fonctionnement réelles	150.828.011	149.798.808	148 189 203	148 640 892	144 893 036	153 693 619
Capacité d'autofinancement brute = CAF	29.694.399	32.789.843	35 451 761	37 385 898	38 779 680	35 465 627
Produits de cessions d'immobilisations	3.410.909	3.286.751	257 636	301 616	1 946 039	65 577
CAF nette de remboursements de dettes bancaires et assimilées (1)	10.828.888		14 032 413	15 494 173	17 271 682	17 076 598
CAF nette de remboursements réels de dettes bancaires et assimilées (2)	10.828.888	11.993.876	14 032 413	15 494 173	17 271 682	17 076 598
AUTRES RATIOS	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Encours des dettes bancaires et assimilées au 31/12 - CAF	7,8	7,17	6,35	5,74	5,28	5,69
Encours des dettes bancaires et assimilées retraitées du solde du compte 441.21/CAF	7,8	6,98	6,20	5,61	5,17	5,59

**en tenant compte du fonds de soutien, le stock de dette est réduit de 6.209.698 €*

*** en tenant compte du fonds de soutien, le stock de dette est réduit de 5.174.748,28 €*

****en tenant compte du fonds de soutien, le stock de dette est réduit de 4.657.273,45 €*

*****en tenant compte du fonds de soutien, le stock de dette est réduit de 4.139.798,62 €*

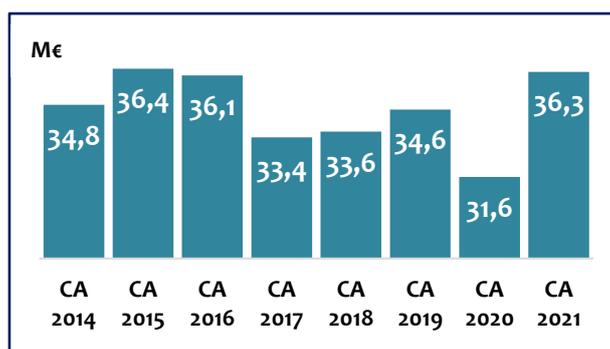
******en tenant compte du fonds de soutien, le stock de dette est réduit de 3.622.323.79 €*

VI – ANALYSE DETAILLEE PAR CHAPITRE

➔ LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

◆ LES DEPENSES

➤ Chap. 011 – charges à caractère général = 36,3 M€ (31,6 M€ en 2020)



(Sources : Comptes administratifs)

En 2021, les comptes de ce chapitre subissent des variations importantes à la hausse ou à la baisse, l'année 2020 étant une année atypique en raison de la crise sanitaire avec la fermeture des services publics et des achats exceptionnels liés aux mesures sanitaires.

Ainsi, le compte 60228 - autres fournitures consommables baisse de 876 K€, les achats de masques étant suspendus en 2021, vu le niveau des stocks.

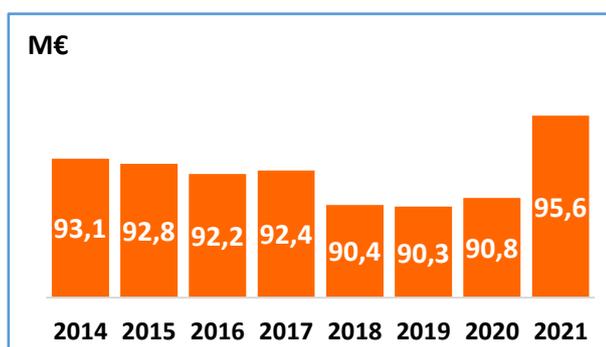
A l'inverse, le compte 6283 - frais de nettoyage de locaux progresse de 1.354 K€ (écoles, crèches, nouveaux bâtiments), les contrats de prestations de service (compte 611) de 925 K€ (restauration scolaire, entretien espaces verts) et le compte 6188 - autres frais divers de 718 K€ (animations, vaccinodrome, restauration scolaire, périscolaire, élagages).

Le compte 6132 - locations immobilières progresse de 676 K€, suite à la prise en charge par la Ville des dépenses liées au vaccinodrome, l'Etat n'ayant apporté aucune aide.

Le compte eau/assainissement baisse de 300 K€ du fait de l'arrêté sécheresse qui a limité les arrosages durant 5 mois.

➤ Chapitre 012 – dépenses de personnel = 95,6 M€ (90,8 M€ en 2020)

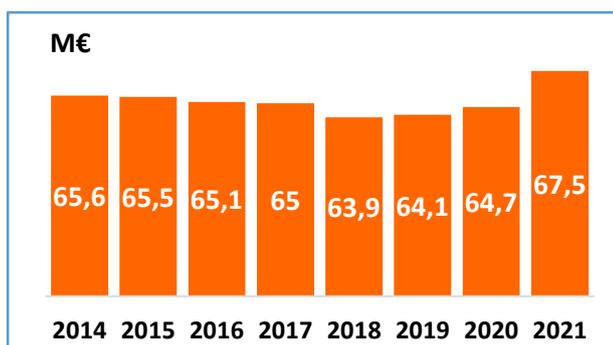
TOTAL BRUT = CHAPITRE 012



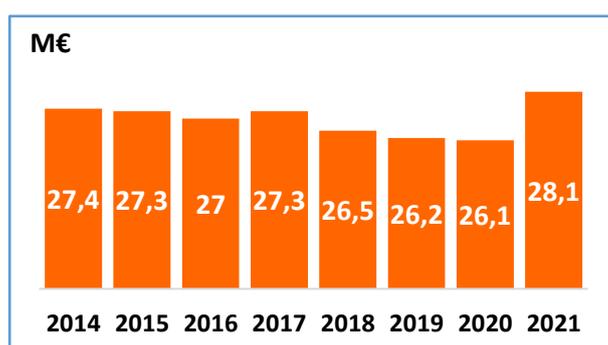
(Sources : Comptes administratifs)

Charges de personnel : débits nets des comptes 621, 631, 633, 64 (y compris comptes à solde créditeur). Ce sont les rémunérations des personnels permanents ou temporaires, les charges sociales et les autres impôts et taxes y afférents, déduction faite des remboursements sur ce type de charges (méthode Anafi).

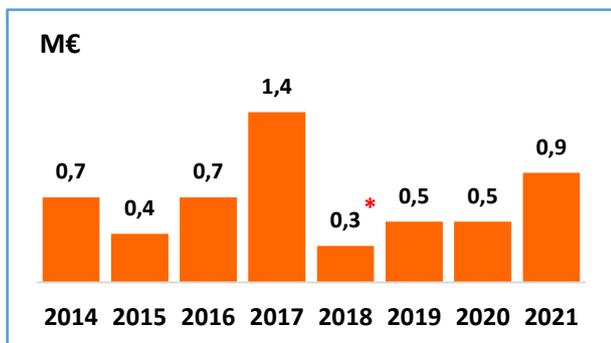
TOTAL REMUNERATIONS



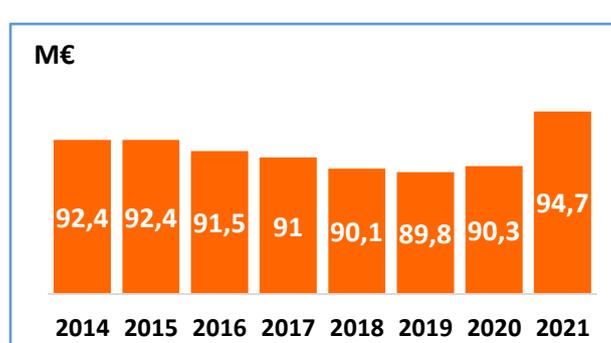
TOTAL CHARGES SOCIALES



TOTAL REMBOURSEMENTS SUR SALAIRE



MONTANTS NETS



*changement de méthode : le remboursement des salaires, des 3 directions mutualisées avec PMM, est intégré à partir de 2018 dans l'Attribution de compensation (AC) pour un montant de 935 K€.

(Source : DGFIP - Compte de gestion)

Représentant 61,2 % des dépenses réelles de fonctionnement en 2021, le poids de la masse salariale augmente sensiblement du fait d'une hausse des effectifs notamment.

Le total des rémunérations augmente de 64,7M€ à 67,5 M€. En 2021, les charges sociales passent de 26,1 M€ à 28,1 M€.

En 2021, l'absence de mesures imposées aux collectivités a permis de limiter la hausse de la masse salariale. L'application du cadencement unique en matière de changement d'échelon a néanmoins représenté 335 K€ sur l'année, ajouté aux avancements de grade, ce sont donc au total près de 560 K€ qui ont été affectés au déroulement de carrière des agents territoriaux.

Les effectifs qui ont diminué de 354 agents en 11 ans, grâce notamment, à un plan de mobilité privilégiant les bourses internes pour pourvoir une majorité des postes, ont connu une hausse en 2021 (+21 agents, tous statuts confondus). Celle-ci s'explique notamment par des recrutements intervenus dans les secteurs prioritaires de l'action municipale : Police municipale, Cohésion citoyenne et Petite enfance.

La Ville a par ailleurs assuré en gestion directe, à partir du mois de mai 2021, l'activité de nettoyage qui était confiée à 2 régies de quartier. Cette situation a conduit à devoir procéder à 25 recrutements temporaires qui sont venus impacter la masse salariale.

Ces efforts importants effectués dans les domaines de la proximité, traduisent les priorités de la collectivité pour maintenir des services publics attractifs et répondre aux attentes de la population perpignanaise.

➤ **Chap. 014 – atténuations de produits = 1,1 M€ (1,1 M€ en 2020)**

Ce poste correspond au reversement des forfaits post stationnement en partie au délégataire, conformément au contrat, le solde étant versé à PMM.

➤ **Chap. 65 – autres charges de gestion courante = 18 M€ (17,1 M€ en 2020)**

Ce chapitre comprend les aides financières allouées aux établissements publics et associations, ainsi que les indemnités versées aux élus (968 K€) conformément aux décisions prises par le conseil municipal, et la participation aux écoles privés pour les enfants résidants à Perpignan (1.366 K€).

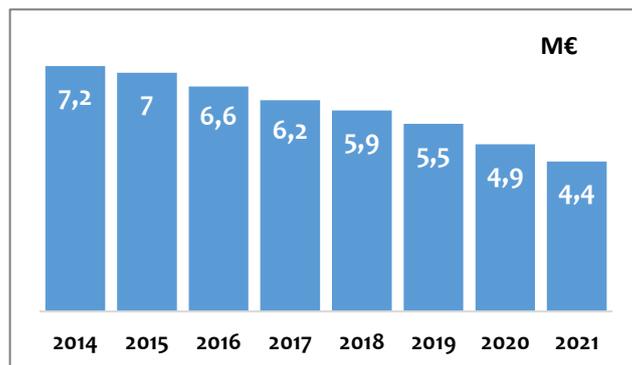
Les principaux montants 2021 sont :

Etablissements publics	Montants versés	Associations	Montants versés
EPCC Théâtre de l'Archipel	3.400 K€	Casa musicale	530 K€
CCAS	2.348 K€	COS	527 K€
Musée d'art H. Rigaud	1.700 K€	Institut Jean Vigo	286 K€
Espaces aquatiques	1.500 K€		
Caisse des écoles	1.080 K€		

➤ **Chap. 656 – frais de fonctionnement des groupes d'élus = 0,14 M€ (0,15 M€ en 2020)**

➤ **Chap. 66 – charges financières = 4,4 M€ (4,9 M€ en 2020)**

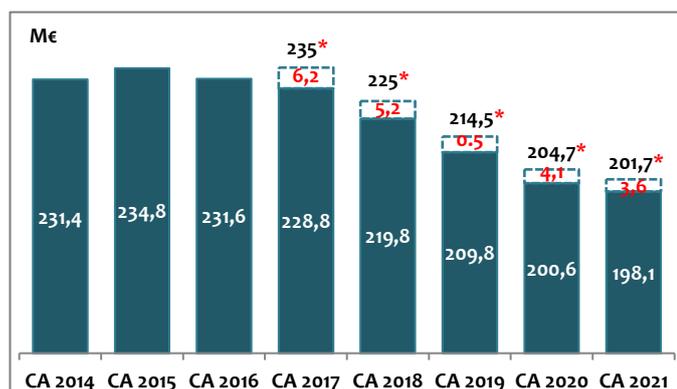
Les intérêts payés sur les emprunts diminuent en lien avec la réduction du stock de dette et de la baisse des taux d'intérêt.



(Source : Comptes administratifs)

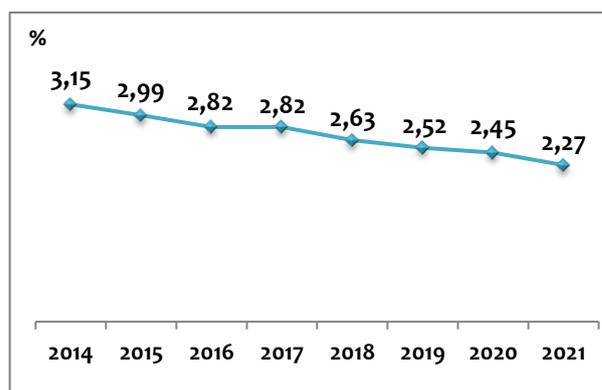
En effet, le stock de dette diminue sur la période et le taux d'intérêt moyen également.

STOCK DE DETTE



*en tenant compte de l'aide du fonds de soutien

EVOLUTION DU TAUX D'INTERET MOYEN



(Source : Comptes administratifs et prévisions)

➤ **Chap. 67 – charges exceptionnelles = 0,7 M€ (1,3 M€ en 2020)**

Liée au Covid-19, la baisse d'activité des régies avait conduit aux versements de subventions exceptionnelles. Ainsi en 2020, les Espaces Aquatiques (0,2 M€), le parking Arago (0,3 M€) et le Palais des congrès (0,3 M€) avaient bénéficié de subventions exceptionnelles (0,8 M€). Par ailleurs, les aides exceptionnelles versées à l'USAP s'élèvent à 0,3 M€.

En 2021, la régie du Palais des congrès a fait l'objet d'une subvention exceptionnelle de 0,5 M€. Les autres dépenses concernent notamment les travaux sur le patrimoine historique, suite à l'encaissement d'une indemnité d'assurance du même montant.

➤ **Chap. 68 – dotations provisions semi-budgétaires = 0,1 M€ (0,2 en 2020)**

Conformément à la délibération du conseil municipal.

➔ LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

◆ LES RECETTES

Elles augmentent de 4 M€ du fait de la reprise normale, après une année fortement perturbée par le Covid-19 et d'une bonne dynamique des recettes fiscales et des droits de mutation.

➤ Chap. 013 – atténuations des charges = 1,4 M€ (0,9 M€ en 2020)

Ce chapitre concerne les écritures de variations de stock et divers remboursements liés au personnel et à compter de 2021, la participation des agents pour les tickets restaurant.

➤ Chap. 70 – produits des services, du domaine et ventes diverses = 27,2 M€ (25,5 M€ en 2020)

En 2020, le conseil municipal avait accordé des gratuités pour soutenir notamment les commerces du centre-ville, les restaurateurs et les bars. Des avenants ont été passés également pour les redevances d'occupation du domaine public qui ont vu leurs activités 2020 amputées du fait de la Covid-19.

En 2021, les restaurateurs et les bars ont bénéficié d'une exonération partielle des droits de terrasses correspondant à la période de fermeture (5 mois) représentant 124 K€.

Depuis 2016, ce chapitre comprend les recettes liées aux conventions de gestion avec PMM dont l'évolution est limitée à 1,2 %.

Le retour à l'activité normale en 2021, pour les activités petite enfance et périscolaire, explique les variations à la hausse des comptes 7066, 7067 et 70688.

➤ Chap. 73 – impôts et taxes = 120 M€ (113,6 M€ en 2020)

Fiscalité directe

- Article 73111

Le produit des taxes directes locales enregistrées à l'article 73111 s'établit en 2021 à 92.552.929 €. Il s'agit désormais du produit des contributions correspondant aux taxes foncières (propriétés bâties et non bâties) et de la taxe d'habitation uniquement pour les résidences secondaires. Cet article comptable enregistre également les recettes issues des rôles dits complémentaires et perçues au cours de l'exercice au titre duquel les impositions sont dues.

La taxe d'habitation sur les résidences principales est supprimée à compter de 2021. Elle est compensée par le transfert de la part départementale de la taxe foncière.

En 2020, 80 % des ménages étaient exonérés de la TH sur la résidence principale, le dégrèvement était pris en charge par l'Etat. Les 20 % de foyers restant bénéficient d'un allègement respectivement de 30 et 65 % en 2021 et 2022. En 2021, la TH résidence principale devient un impôt d'Etat. Elle sera totalement supprimée en 2023.

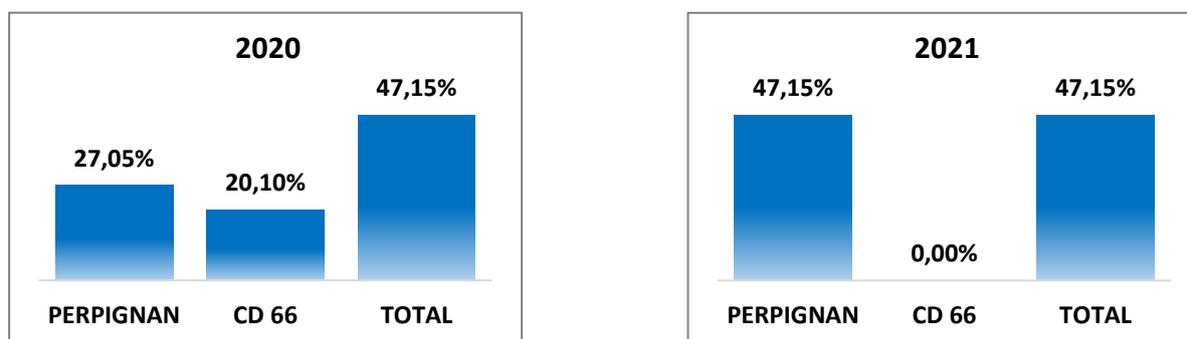
La TH sur les résidences secondaires (THRS) est maintenue.

➤ Réforme de la TH : réforme du financement des collectivités locales

Pour les communes :

- La compensation de la THP perdue s'est effectuée par le transfert à la commune de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) dès 2021 ;
- Le produit de THP à compenser à la commune est égal aux produits des bases de THP 2020 x taux 2017 + allocations compensatrices 2020 + moyenne des RS 2021, 2019 et 2020 au profit de la commune ;
- Chaque commune s'est vu transférer le taux départemental de TFPB appliqué sur son territoire. Le taux de référence TFB communal 2021 a été le suivant : taux départemental 2020 + taux de la commune 2020 (taux CD66 = 20,10 %).

TAUX FONCIER BATI (TFB)



L'instauration d'un coefficient correcteur :

Afin de garantir une compensation intégrale de la perte, un coefficient correcteur a été calculé afin de neutraliser les écarts de compensation liés au transfert de la part départementale de la TFPB.

- Le montant de la TFPB départementale transférée n'est pas forcément égal au montant de la ressource THP perdue ;
- Il peut selon le cas être supérieur ou inférieur aux ressources de la TH à compenser de la commune. Il est donc nécessaire de comparer le produit avant réforme avec le produit après réforme et de neutraliser les écarts par l'application d'un coefficient correcteur.
- Ce coefficient correcteur est calculé en 2021 et restera figé.

EVOLUTION DU PRODUIT FISCAL ET IMPACT DE LA REFORME FISCALE

	2018		2019		2020		2021	
	Produits	% des recettes	Produits	% des recettes	Produits	% des recettes	Produits	% des recettes
TFPB								
Rôle généraux	50,36		51,07		51,39		88,10	
Coefficient correcteur							⁽¹⁾ 0,76	
Sous total	50,36	59,44%	51,07	59,76%	51,39	59,82%	88,86	96,01%
TH								
Rôle généraux							⁽²⁾ 2,73	
Sous total	33,71	39,79%	33,65	39,38%	33,87	39,42%		2,95%
TFPNB								
Rôle généraux	0,58	0,68%	0,58	0,68%	0,58	0,68%	0,55	0,59%
Rôle complémentaires	0,08	0,09%	0,16	0,19%	0,07	0,08%	0,41	0,44%
TOTAL art. 73.111	84,73		85,46		85,91		92,55	
<i>Rappel revalorisation des bases décidées par l'Etat</i>	<i>1.2%</i>		<i>2.2 %</i>		<i>1.2 %</i>		<i>0.2 %</i>	

(1) coefficient correcteur neutralisant à l'euro/l'euro la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales.

(2) taxe d'habitation sur les résidences secondaires

- Article 7318 – rôles supplémentaires de fiscalité directe

EVOLUTION DU PRODUIT FISCAL REELLEMENT ENCAISSE

M€	2018	2019	2020	2021
ROLES SUPPLEMENTAIRES	0,28	0,32	0,21	0,33

- Article 74834 et 74835

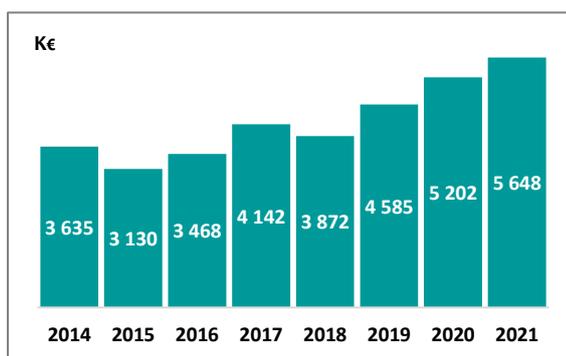
M€	2018	2019	2020	2021
TFPB - Allocations compensatrices	0,4	0,41	0,41	⁽¹⁾ 2,02
TH - Allocations compensatrices	5,78	6,05	6,29	⁽²⁾ 0
TOTAL	6,18	6,46	6,7	2,02

(1) Compensation de la baisse des impôts de production décidée par l'Etat dans la loi de finances 2021, avec une réduction de 50 % de la taxe sur le foncier bâti des établissements industriels. L'Etat verse une allocation compensatrice calculée sur les bases exonérées 2021 x taux 2020 de foncier bâti.

(2) La compensation TH versée par l'Etat (6,3 M€) disparaît en 2021 suite à la réforme de la TH.

M€	2018	2019	2020	2021
TOTAL FISCALITE et COMPENSATIONS	91,19	92,24	92,82	94,90

Droits de mutation (5,6 M€) : le volume des transactions immobilières est toujours important. Par ailleurs, une partie du très gros retard, enregistrée aux hypothèques, est rattrapé progressivement, ce qui conduit à une excellente année pour les recouvrements des droits de mutation.



(Source : Comptes administratifs)

Attribution de compensation (13,8 M€) : retour de fiscalité, en fonction des transferts de compétences réalisés, prévu par les textes et conforme aux décisions des Commissions locales d'évaluation des charges transférées (CLECT) approuvées par le conseil municipal.

Dotations de solidarité communautaire (DSU) (422 K€) : chaque année, PMM met en répartition 800 K€, entre ses communes membres, pour réduire les disparités de ressources et de charges entre communes. En fonction des critères définis par le Conseil communautaire, Perpignan bénéficie d'un peu plus de 50 % de l'enveloppe répartie.

Droits de place = 0,77 M€

Taxe consommation finale d'électricité = 2,05 M€

Taxe locale sur la publicité extérieure = 1,7 M€

Autres taxes diverses = 0,5 M€

➤ **Chap. 74 – dotations et participations = 40 M€ (43,1 M€ en 2020)**

DOTATIONS DE L'ÉTAT (péréquations verticales)

Libellé	Réel 2014	Réel 2015	Réel 2016	Réel 2017	Réel 2018	Réel 2019	Réel 2020	Réel 2021
DGF	22 831	19 775	16 399	14 589	14 754	14 743	14 522	14 432
DSU	5 759	7 496	9 199	10 429	11 174	11 809	12 460	13 030
DNP	2 429	2 693	2 704	2 768	2 753	2 756	2 658	2 522
sous total	31 019	29 964	28 302	27 786	28 681	29 308	29 640	29 984
Compensation TP	532	351	298	93	0	0	0	0
Compensation TF	663	481	540	414	403	413	416	2 049 ⁽¹⁾
Totaux	32 214	30 796	29 140	28 293	29 084	29 721	30 056	32 033

(Source : Comptes administratifs)

(1) voir explication p. 17

La compensation sur la TF augmente considérablement suite à la décision de l'Etat (loi de finances 2021) de réduire de 50 % la taxe sur le foncier bâti des établissements industriels et compense cette perte de ressources aux collectivités.

La participation de la CAF pour les structures petite enfance, jeunesse et scolaire s'élève à 5 M€. La dotation globale de décentralisation (0,5 M€) et des participations de l'Etat (1,4 M€).

Ce compte regroupe également la TVA récupérée sur certaines dépenses de fonctionnement 115 K€).

➤ **Chap. 75 – autres produits de gestion courante = 1 M€ (1 M€ en 2020)**

Il s'agit des loyers encaissés sur nos immeubles.

➤ **Chap. 76 – produits financiers = 0,5 M€ (0,5 M€ 2020)**

Il s'agit d'une recette provenant du Fonds de soutien de l'Etat consécutive à la renégociation d'un emprunt.

➤ **Chap. 77 – produits exceptionnels = 0,3 M€ (2 M€ en 2020)**

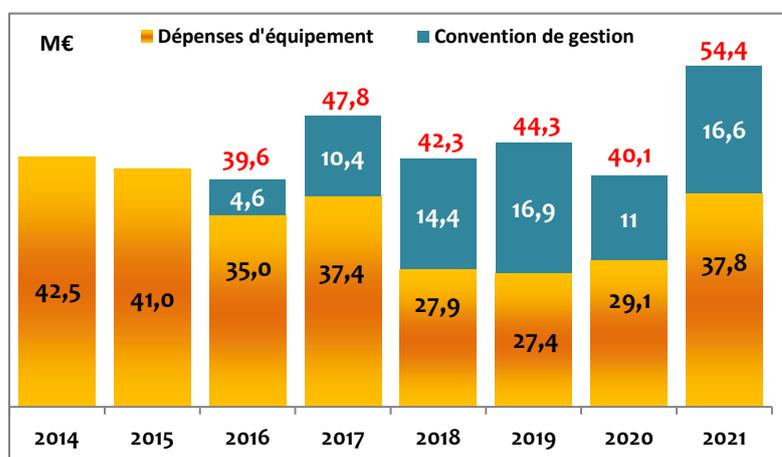
Conformément au plan comptable écriture en dépense, et recette en fonctionnement et en investissement pour le produit des ventes foncières.

➤ **Chap. 78 – reprise provision semi budgétaires = 0,1 M€ (0,1 en 2020)**

➤ LA SECTION D'INVESTISSEMENT

◆ LES DEPENSES

LES DEPENSES D'EQUIPEMENT ET LES CONVENTIONS DE GESTION



(Source : Comptes administratifs)

Les principales opérations mandatées en 2021 sont :

➤ Opérations structurantes 2021 (supérieures à 0,5 M€)

- Campus Mailly T2 Rolland/Im. Delacroix/Bourse Travail 5,7 M€
- Travaux stade A. Giral, éclairage, écran, réhabilitation 1,7 M€
- Couvent Ste Claire 1,2 M€
- Acquisition foncière Clarisse avenue Joffre 1,2 M€
- Acquisition foncière BETRIU 1,2 M€
- Extension groupe scolaire Ludovic Massé 1 M€
- Avenue Commandant Soubielle 0,7 M€
- Travaux CTM 0,6 M€
- Place Jeantet-Violet 0,5 M€
- Chapelle du Tiers Ordre 0,5 M€

➤ Opérations de proximité 2021 (supérieures à 0,5 M€)

- Requalification espace public Champ de Mars - NPNRU 2,1 M€
- Travaux petite voirie 1,9 M€
- Aménagement avenue Albert Camus - NPNRU 1,6 M€
- Programme économie éclairage public 1,4 M€
- Travaux groupes scolaires 1,2 M€
- Extension vidéo protection 0,8 M€

➤ **Par domaine, l'investissement se décompose comme suit :**

- Voirie/espace public 17,8 M€
- Culture 8,1 M€
- Habitat/foncier 6,2 M€
- Environnement..... 5,1 M€
- Logistique 4,6 M€
- Bâtiments 4,1 M€
- Sport 3,1 M€
- Scolaire/petite enfance..... 2,5 M€
- Patrimoine historique 2,9 M€
- Informatique 2 M€

Perpignan toujours engagée en faveur de la transition énergétique et écologique

Depuis le Grenelle de l'Environnement en 2008, Perpignan est fortement engagée en faveur de la transition écologique et énergétique. Elle s'est d'ailleurs distinguée à plusieurs reprises dans le label Cit'ergie porté par l'Ademe au niveau national (label appelé désormais Climat Air Energie).

L'équipe municipale souhaite à la fois consolider ses acquis, mais également les développer pour aller plus loin dans cette démarche d'excellence.

A ce titre, l'année 2021 a été marquée par la création d'un pôle municipal dédié à l'innovation environnementale, à la prospective, ainsi qu'à la stratégie urbaine, rattaché à la Direction Générale.

Par ailleurs en 2021, Perpignan a obtenu le label éco jardin pour les 3 sites présentés : le parc Sant-Vicens et le jardin Puig de la Villa des tilleuls qui ont vu leur label confirmé pour une durée de 5 ans. La Ville présentait également, pour la première fois, le site du Bois des chênes qui a bénéficié d'un important travail de réhabilitation et de sauvegarde.

Concernant les principales actions menées en 2021, en faveur de la transition énergétique et écologique, on citera notamment :

➤ **Sur le volet habitat :**

- Le dispositif d'aide à la rénovation des logements privés sur le secteur cœur de Ville élargi a été déployé en 2021 : 172 personnes ont été reçues et conseillées pour leurs travaux dans le cadre des permanences ; 648 915 € d'aides publiques ont été accordées à 50 foyers Perpignnais pour rénover leur logement (dont 195 175 € de subventions de la Ville). Parmi ces 50 logements, 17 ont donné lieu à des travaux d'économies d'énergie.
- Sur le quartier Gare, le dispositif de financement s'est terminé en 2021 : 32 personnes ont encore été conseillées cette année ; 174 671 € d'aides publiques ont été accordées pour réhabiliter 5 logements + les parties communes d'une copropriété.

- Au total, depuis le lancement de l'opération en 2017 : 1,7 M€ d'aides publiques (hors façade) dont 730 043 € de subventions Ville, ont permis de lancer plus de 3,1 M€ de travaux et de réhabiliter 83 logements + les parties communes de 23 copropriétés.
- Dans le cadre du contrat de Ville, Perpignan finance aussi l'association Médiance 66 afin d'assurer des permanences dans les maisons de quartiers. L'association, spécialisée dans la médiation sociale, répond aux questions sur le logement, les énergies et plus largement, accompagne et conseille les habitants en situation de précarité énergétique, hydrique, de mal logement ou pour leurs démarches administratives. 3 permanences supplémentaires ont été instaurées en 2021 et 2 nouvelles ouvriront en 2022. La subvention versée à l'association a ainsi été augmentée, pour atteindre 26 600 euros.
- Enfin, le permis de louer est entré en vigueur au 1^{er} septembre 2021. Une plaquette d'information a été élaborée et une plateforme internet créée qui permet aux propriétaires de faire directement les démarches en ligne.

➤ **Sur le volet nature et agriculture urbaine :**

- Un service agriculture urbaine a été créé au sein de la Direction de la nature urbaine.
- En 2021, la Ville a planté près de 1 250 arbres d'alignement, amenant à plus de 36 000 arbres le patrimoine arboré de Perpignan.
- En complément, une forêt urbaine a été créée de toute pièce sur le quartier du Vernet, dans le cadre de l'appel à projet « Quartiers Fertiles », lancé par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU), dont Perpignan est lauréate. En novembre, 2 500 élèves des collèges de Perpignan et Saint-Estève ont ainsi pu participer à la plantation de 5 000 arbres sur un terrain de 3 500 m² dans leur quartier.
- Le projet s'inspire de la technique « Miyawaki », ce botaniste japonais expert en écologie végétale qui a formalisé une méthodologie unique pour créer ou restaurer des forêts en plantant de manière très dense des espèces végétales et locales. Coût de cette opération : 126 000€TTC pour les travaux et l'achat des plants, financés à 50% et 5 000€ d'études de sols et amendements financés à 30%.
- Près de 90 parcelles de jardins familiaux ont été aménagées sur 3 nouveaux sites. Au Bas Vernet : 30 parcelles, 27 sur le quartier Champ de Mars (la Lunette de Canet) et 31 parcelles à Vernet Salanque.

➤ **Sur le volet mobilité active :**

- Afin d'atténuer les coupures urbaines, supprimer les discontinuités et créer de nouvelles pistes, 4 M€ sur 3 ans ont été fléchés sur un programme d'amélioration du réseau cyclable pour notamment :
 - Finaliser les 4 kms de la piste de la Basse.
 - Aménager une piste sur les jardins Saint Jacques.
 - Réaliser des aménagements cyclables sécurisés sur l'entrée nord et sur des grands boulevards.

- Concernant la piste de la Basse, en 2021, deux nouveaux tronçons ont été réalisés, avec l'aménagement de pistes cyclables bidirectionnelles séparées de la circulation :
 - Le premier tronçon de 900 mètres, entre le chemin du Foulon et le quartier Saint-Assisclé pour un montant de 320 000 € TTC.
 - Le deuxième tronçon permet de relier l'avenue du Docteur Jean-Louis Torreilles à l'avenue Julien Panchot, soit un tracé entièrement sécurisé de 1,2 km qui permet d'aller vers la gare (montant des travaux : 700 000 € TTC).
- 8 stations de réparation en accès libre pour les cyclistes ont également été déployées sur le territoire.

➤ **Sur les énergies renouvelables et les économies d'énergies :**

- Une grande centrale solaire sur le bâtiment de la propriété au Centre technique municipal : les panneaux photovoltaïques ont été installés au printemps 2021. Cette installation en revente totale, produira environ 309 000 kWh/an, soit l'équivalent de la consommation électrique de 68 habitations. Coût total des travaux : 430 780,71 € HT (516 936,85 TTC).
- Création d'une nouvelle salle polyvalente sur le groupe scolaire Ludovic Massé dotée d'une toiture végétalisée. Il s'agit de la 1^{ère} toiture végétale réalisée sur le patrimoine de la ville. Le montant des travaux pour la réalisation de l'ensemble du bâtiment est de 1.100.000 € TTC (travaux honoraires et frais divers inclus).
- Une des priorités de la Ville est de supprimer progressivement les chaudières à fioul très émettrices de gaz à effet de serre. En 2021 la cuve du centre de loisir Saint-Assisclé a été supprimée.
- Pilotage des bâtiments : Perpignan poursuit le déploiement du système de gestion de la performance énergétique des bâtiments. Des capteurs, implantés sur chaque site, permettent de mesurer les consommations, la température, l'hygrométrie en temps réel et de recevoir des alertes en cas de surconsommations. En 2021, 10 sites supplémentaires ont été équipés : Centre Technique Municipal, les groupes scolaires Romain Rolland, Pasteur Lamartine et d'Alembert, les cimetières Nord, Sud et Ouest.
- Le programme de modernisation de l'éclairage public se poursuit chaque année. En 2021, 650 luminaires ont été remplacés pour un coût de 256 754 € TTC.
- Des travaux ont été entrepris pour optimiser la climatisation du centre de données informatique : au lieu de climatiser l'ensemble de la pièce, les serveurs sont désormais enfermés dans une armoire technique isolée, qui comporte des climatiseurs intégrés. Ces travaux ont permis de diminuer la consommation énergétique de 45 %, soit une économie financière d'environ 4 400 € par an.

➤ **Sur le thème « Bâtiment innovant » :**

- Les travaux de la 2^e tranche du bâtiment universitaire rue Côte Saint-Sauveur se sont poursuivis avec un objectif de livraison de l'ensemble des bâtiments fixé à mai 2023.

Ce bâtiment s'inscrit dans une démarche globale d'exemplarité environnementale avec une conception bioclimatique permettant de réduire les besoins énergétiques et d'avoir des performances renforcées. Coût prévisionnel de l'opération : 7.290.000 € TTC.

➤ **Sur le volet pédagogie :**

- Les jeunes sont les citoyens de demain et donc une cible privilégiée pour faire évoluer les comportements et les habitudes sur le long terme. Ainsi, chaque année, la Ville missionne diverses associations et collabore avec le Syndicat de restauration scolaire et la Communauté urbaine, pour proposer un programme de sensibilisation des jeunes enfants au développement durable. En 2021, 14 actions différentes ont été proposées autour des thématiques suivantes : les sciences expérimentales et les éco-gestes, la biodiversité animale et végétale, et la santé par l'alimentation. 32 classes et 14 accueils de loisirs péri ou extrascolaires ont ainsi bénéficié de ces actions. Ce qui représente plus de 1 100 enfants sensibilisés.
- La Ville a également lancé en 2021 plusieurs campagnes d'affichages pour sensibiliser les Perpignanais sur les déchets et la propreté urbaine. Plusieurs thématiques et visuels « chocs » ont été mis en avant pour marquer les esprits et appeler au civisme.

➤ **Chap. 10 – dotations, fonds divers et réserves = 4,9 M€ (0,1 M€ en 2020)**

Ce chapitre correspond à l'écriture que le passage en M57 au 01/01/2023 nous impose de réaliser pour solder le compte 1069 dans le compte de gestion du receveur. Celui-ci avait été créé en 1997 pour neutraliser l'impact du rattachement des charges qui s'imposait pour la première fois aux collectivités lors du passage en M14.

Le mécanisme de neutralisation mis en place en 1997 n'a pas été reconduit pour le passage en M57. De ce fait, il y a un impact budgétaire de 4,9 M€ en écriture semi budgétaire dans le compte administratif 2021.

➤ **Chap. 16 – emprunts et dettes assimilées = 18,4 M€ (21,5 M€ en 2020)**

- L'emprunt est la seule technique qui permet de répartir, sur la durée d'utilisation de l'équipement, le coût de l'investissement sur les utilisateurs présents et futurs. Le recours maîtrisé à l'emprunt est nécessaire. L'investissement est donc financé, en partie, par emprunts à taux fixes très attractifs en sécurisant les années à venir en partie par l'autofinancement dégagé par la section de fonctionnement.
- La structure de la dette

Avec 97,47 % classés en catégorie 1A (sécurité maximale) et 2,53 % en catégorie B (très bonne sécurité) selon la charte de bonne conduite Gissler, Perpignan a une dette parfaitement sécurisée.

La trajectoire rétrospective entre les nouveaux emprunts et les emprunts remboursés montre la diminution du stock de dette.

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
(1) Nouveaux emprunts	18 391	20 964	15 611	14 653	11 453	10 165	11 760	14 500
(2) Remboursement	18 767	17 555	18 899	20 829	21 452	21 892	21 507	18 388
(1-2) besoin de financement	-376	3 409	-3 288	-6 176	-9 999	-11 727	-9 747	-3 888

Le délai moyen de remboursement du stock de dette, fixé à 12 ans dans la Loi de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022, se situe à 5,6 ans au 31/12/2021. La dette se répartit en emprunts à taux fixe à hauteur de 64 %, en emprunts à taux variables à hauteur de 2 % et en emprunts indexés au Livret A à hauteur de 34 % (prêt CDC).

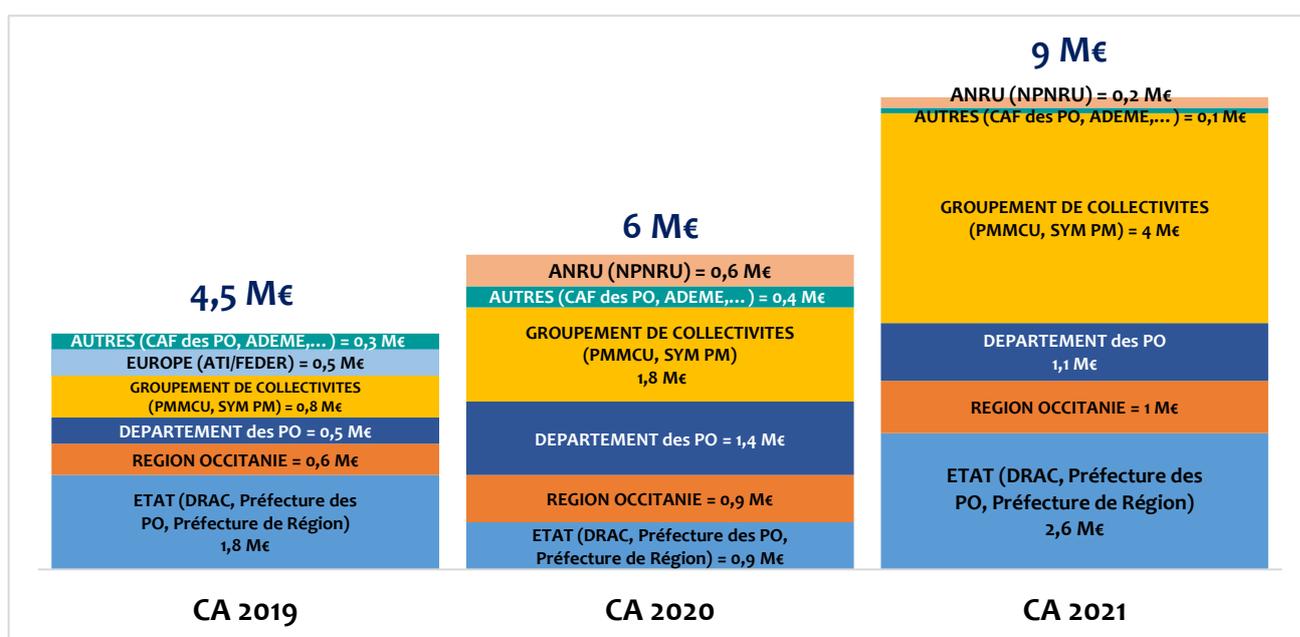
◆ LES RECETTES

➤ Chap. 10 – dotations, fonds divers et réserves = 34,9 M€ (34,3 M€ en 2020)

Ce chapitre regroupe le FCTVA (4 M€) encaissé sur les travaux réalisés en 2020, en fonction de la méthode définie et de l'excédent de fonctionnement capitalisé (30,85 M€).

➤ Chap. 13 – subventions d'investissement = 9 M€ (6 M€ au CA 2020)

Il s'agit ici des subventions titrées et encaissées en lien avec l'avancement des chantiers.



(Source : Comptes administratifs)

➤ **Chap. 16 – Emprunts = 14,5 M€ (11,8 M€ en 2020)**

Il s'agit des nouveaux emprunts mobilisés sensiblement moins élevés que le capital remboursé, ce qui conduit à une diminution du stock de dette comme déjà analysé.

➤ **Chap. 454 et 458 – Comptes de tiers et Convention de gestion avec PMM = 16,9 M€ (un montant identique en Dépense et Recette).**

➤ **L'autre source de financement de la section d'investissement est l'autofinancement, issu de la section de fonctionnement. L'autofinancement financier s'élève à 35,5 M€ en 2021, d'après la méthode Anafi.**

VII – CONCLUSION

L'année 2021 a permis d'allouer des moyens supplémentaires aux services de proximité et de la police municipale.

La progression importante des recettes fiscales et des droits de mutation a permis de stabiliser l'autofinancement à 17,1 M€, et ainsi de poursuivre la baisse de la dette.

Les travaux sont particulièrement élevés avec 54,4 M€ réalisés.

Tous les indicateurs financiers sont satisfaisants permettant d'afficher une bonne santé financière.

Le maire

Louis ALIOT

NB :

Budgets annexes : les opérations constatées en 2021 sont retracées dans les synthèses qui figurent en fin de document.

Les résultats 2021, y compris l'affectation des résultats d'exploitation, ont déjà été repris par anticipation dans le Budget Primitif 2022.

I - BUDGET PRINCIPAL

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
RESULTATS REPORTEES	6 589 296,01			24 061 661,73		17 472 365,72
RESULTATS AFFECTES		30 850 000,00				30 850 000,00
OPERATIONS DE L'EXERCICE	79 903 361,17	52 564 640,20	163 831 825,53	192 002 562,89	243 735 186,70	244 567 203,09
TOTAUX	86 492 657,18	83 414 640,20	163 831 825,53	216 064 224,62	243 735 186,70	292 889 568,81
RESULTATS DE CLOTURE	3 078 016,98			52 232 399,09		49 154 382,11
RESTES A REALISER	62 175 510,18	40 624 294,36			62 175 510,18	40 624 294,36
TOTAUX CUMULES	65 253 527,16	40 624 294,36	0,00	52 232 399,09	62 175 510,18	89 778 676,47
RESULTATS DEFINITIFS	24 629 232,80			52 232 399,09		27 603 166,29

II - BUDGET ANNEXE : PNRQAD

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
RESULTATS REPORTEES	1 228 942,25				1 228 942,25	
RESULTATS AFFECTES		55 767,11				55 767,11
OPERATIONS DE L'EXERCICE	85 993,40	291 635,75	422 691,77	289 029,78	508 685,17	580 665,53
TOTAUX	1 314 935,65	347 402,86	422 691,77	289 029,78	1 737 627,42	636 432,64
RESULTATS DE CLOTURE	967 532,79		133 661,99		1 101 194,78	
RESTES A REALISER	555 000,00	48 000,00			555 000,00	48 000,00
TOTAUX CUMULES	1 522 532,79	48 000,00	133 661,99	0,00	1 656 194,78	48 000,00
RESULTATS DEFINITIFS	1 474 532,79		133 661,99		1 608 194,78	

